



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

**Exonération des redevances d'occupation du domaine public en
faveur de la Préfecture et de la Direction Générale des impôts**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -
Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070434

DREMOS

**Exonération des redevances d'occupation du domaine public en
faveur de la Préfecture et de la Direction Générale des impôts**

Monsieur Gérard NEBAS Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 prévoit l'obligation d'accessibilité de tous les établissements recevant du public aux personnes handicapées.

La Préfecture des Deux-Sèvres et la Direction Générale des Impôts ont sollicité de la Ville de Niort l'autorisation de réaliser une rampe d'accès sur le domaine public.

Les rampes d'accès situées sur trottoir sont normalement assujetties au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public. Les surfaces concernées par cette occupation du domaine public s'élèvent à 41,30 m² pour la Préfecture (rue Duguesclin), et à 7,60 m² pour la Direction Générale des Impôts (avenue de Paris).

Compte tenu de l'intérêt public qui s'attache à ce que les personnes à mobilité réduite, et en particulier les personnes handicapées en fauteuil, puissent accéder aisément aux services de la Direction Générale des Impôts et de la Préfecture,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Exonérer de la redevance pour occupation du domaine public la Préfecture et la Direction Générale des Impôts.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gérard NEBAS